

Règles de fonctionnement

Composition :

Le PortFolio est la collection des travaux d'un interne qui fait foi de sa compétence en gardant des traces pertinentes de ses réalisations au cours d'une période de son cursus.

Destination :

- Documentaire : compilation de documents
- Présentation : sélection de travaux
- Evaluation : acquisition de compétences

Propriété :

Le PortFolio appartient à l'interne. C'est lui qui décide du contenu de son PortFolio et des personnes habilitées à le lire.

Contenu et fonction :

Les travaux sont sélectionnés en fonction des critères établis par le tuteur et l'interne.

Le PortFolio rend compte du cheminement de l'interne en décrivant les tâches et les traces d'apprentissage.

Le PortFolio contient les éléments du projet professionnel de l'interne.

Le PortFolio est le moyen privilégié de consignation et de transmission des données.

Le PortFolio contiendra en particulier :

- 12 Récits de situations cliniques authentiques (RSCA)
- Le bilan des 6 stages cliniques
- Les mémoires de stage auprès du praticien et du stage ambulatoire
- Le compte rendu personnel de chaque enseignement et de toute situation où l'interne a pu être en situation d'apprentissage
- Les objectifs à atteindre et les choix de tâches faits en commun avec le tuteur et le bilan des entretiens réguliers avec le Tuteur (1 par semestre au moins)
- Les comptes rendus des réunions monitorées (Groupes de pratiques)
- Les grandes lignes du travail de préparation de thèse
- Les recherches documentaires personnelles
- Et toutes les questions, les interrogations, les réponses, les incertitudes rencontrées au cours des 6 semestres.

Les aides pour enrichir le PortFolio :

Tous les intervenants dans l'enseignement peuvent prêter leur concours à l'enrichissement du PortFolio, avec l'accord de l'interne propriétaire, et en particulier les moniteurs des groupes de pratique, les tuteurs, les responsables de stages cliniques hospitaliers ou ambulatoires, les directeurs de thèse, les enseignants généralistes ou spécialistes.

Le tuteur est celui qui est particulièrement qualifié pour participer à l'évaluation formative du PortFolio.

L'évaluation finale sanctionnant sera de la compétence de la commission interrégionale du DES

But final :

C'est le PortFolio qui fera fonction de mémoire pour la qualification du DES au niveau de l'inter région de DES de Médecine Générale (Bordeaux, Clermont, Limoges, Toulouse)